



PROCÈS-VERBAL

Hôtel Delta, 101 rue Lyon, Ottawa
1^{er} et 2 juin 2019
9 h à 17 h

Le VPER souhaite la bienvenue aux participantes et participants.

Ouverture de la séance par l'aîné Albert Dumont de la Première Nation Kitigan Zibi.

Les consœurs Anna-Marie Melanson et Louise Sicard lisent **l'énoncé de l'AFPC sur le harcèlement.**

Élisabeth Woods est la coordonnatrice en matière de harcèlement.

Moment de silence

Brenda Fleet, SEIC, section locale 70704

Mère de Denise Camus, SEIC, section locale 70704

Linda Brousseau, SSG, section locale 70017

Deux membres de la section de la paie, SSG, section locale 70013

Pennie Legare, SEN, section locale 70160

Bruce Thomlinson, SDI, section locale 70066

Rapport du Comité des créances

52 personnes déléguées

3 observatrices et observateurs

6 membres du personnel

4 personnes invitées

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

Adoption de l'ordre du jour

P/A/A – David Lanthier / Tony Nicolas

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du procès-verbal de l'AGA des 26 et 27 mai 2018

P/A/A – David Lanthier / Tony Nicolas

Le procès-verbal est approuvé.

Rapport du VPER – Greg McGillis

Le VPER cède la présidence au vice-président exécutif régional suppléant, Alex Silas.

P/A/A – Greg McGillis / Renelle Chalifoux

Le VPER apprend une triste nouvelle : le fils de l'ancien VPER John Baglow s'est enlevé la vie hier.

Il invite l'assemblée à continuer de lutter avec lui contre l'employeur et le gouvernement afin de bâtir une région plus forte.

Le VPER récapitule tous les événements de l'année à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Le rapport du VPER est adopté.

Le VPER reprend la présidence de la réunion.

Rapport du VPER suppléant – Alex Silas

P/A/A – Alex Silas / Alan Craig

Le VPER suppléant invite l'assemblée à consulter son rapport écrit. Il parle de la campagne « Ça chauffe! » et récapitule la journée d'action du 28 février. Il mentionne les deux priorités de son portfolio :

- Comité des jeunes : il s'engage à faire du lobbying pour les services de garde en automne avec le comité et à participer au recrutement de membres;

- engagement des sections locales à charte directe (SLCD) : le groupe des SLCD se réunit régulièrement afin de travailler sur les défis qui sont propres à leur secteur et de créer un réseau d'échange d'information et de soutien.

Rapport oral de la coordonnatrice de la RCN – Élisabeth Woods

La coordonnatrice mentionne que nous sommes en pleine mobilisation avec le Conseil du Trésor; d'autres unités de négociation sont également en mode mobilisation : employeurs distincts, Parcs, les SLCD, l'ARC, etc.

La conférence régionale des femmes aura lieu la fin de semaine prochaine. Elle mentionne également le succès de la conférence régionale sur la santé et la sécurité.

La Semaine nationale de la fonction publique ne sera pas boycottée cette année.

Pause santé

Rapport du Comité des créances

61 personnes déléguées

3 observatrices et observateurs

6 membres du personnel

4 personnes invitées

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

Présentation d'Équité Outaouais – Suzanne Tremblay et Gilles Aubé

La syndicalisation dans la région – Véronique Allard, agente régionale de syndicalisation, AFPC-RCN

Dîner

Rapport du Comité des créances

55 personnes déléguées
3 observatrices et observateurs
6 membres du personnel
4 personnes invitées et invités

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

Rapport financier des vérificateurs pour 2018

P/A/A – Diane Girouard / Lee Pallotta

La trésorière présente le rapport vérifié des états financiers de la région de la capitale nationale.

L'assemblée pose des questions à la trésorière.

Le rapport financier est adopté.

Caucus et élection des représentants des employeurs distincts

Félicitations à Richard Weintrager, le nouveau représentant des employeurs distincts. Le suppléant est André Miller.

Résolutions

GEN-3-F : Établissement d'un comité des SLCD de la RCN

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Que l'assemblée adopte la recommandation d'**adoption** de la résolution GEN-3-F, rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE les sections locales à charte directe (SLCD) sont un secteur de croissance et de recrutement du syndicat;

ATTENDU QUE le syndicat souhaite accroître la solidarité entre les membres et souhaite que les SLCD et leurs membres participent davantage aux activités de leur syndicat et à nos objectifs communs en tant que membres de l'AFPC et syndicalistes;

ATTENDU QUE la région de la capitale nationale compte un nombre important de SLCD;

ATTENDU QU'IL existe déjà un caucus des SLCD de la RCN qui se réunit régulièrement et qui facilite le réseautage entre les SLCD de la région et stimule l'engagement de leurs membres dans le syndicat;

ATTENDU QUE les membres des SLCD et les leaders locaux souhaitent participer plus activement à la vie du syndicat et être représentés au Conseil de la RCN par le biais d'un comité officiel :

IL EST RÉSOLU QU'UN nouveau comité soit créé sous le nom de Comité des SLCD de la RCN avec les mêmes droits et responsabilités et le même statut que les autres comités du Conseil de la RCN.

Motif : Les membres des SLCD peuvent faire face à des difficultés et avoir des sujets d'intérêt qui leur sont propres selon leurs vécus, leurs descriptions de travail et leurs milieux de travail, etc. Il serait avantageux pour les SLCD de collaborer pour mettre en commun leurs ressources, s'entraider pour mobiliser leurs effectifs, se consolider, contribuer à renforcer le syndicat dans son ensemble et mieux soutenir et servir leurs membres.

La résolution est **adoptée**.

Résolution GEN-7-F : Règlement sur le respect et la collégialité

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Que l'assemblée adopte la recommandation d'**adoption** de la résolution GEN-7-F, rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE le respect mutuel constitue la pierre angulaire de l'AFPC;

ATTENDU QUE chaque membre de l'AFPC a un rôle indispensable à jouer dans le maintien d'un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux en adoptant des attitudes et des comportements positifs;

ATTENDU QUE, dans le passé, il a été nécessaire de rappeler ce rôle à certains membres :

IL EST RÉSOLU QUE le règlement suivant soit ajouté aux Statuts et que tous les autres règlements soient renumérotés en conséquence.

RÈGLEMENT 1

Règlement sur le respect et la collégialité

L'effort concerté de nos consœurs, confrères et amis pour améliorer notre vie professionnelle et préserver nos droits durement acquis font la force de notre syndicat.

Le respect mutuel constitue la pierre angulaire de cette collaboration. En effet, le respect des droits, de la dignité et de l'intégrité d'autrui est essentiel à la prospérité du syndicat.

Chaque membre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) a un rôle indispensable à jouer dans le maintien d'un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux. Voici comment :

- *En traitant l'autre avec égard et respect. N'oublions pas que les débats informés et les différends donnent tout son dynamisme au milieu syndical, et que la liberté de parole est la marque du monde syndical.*

- *En choisissant bien ses mots. Il faut toujours s'adresser aux autres poliment et avec considération, que ce soit en personne, au téléphone, par courriel ou dans les médias sociaux.*
- *En ayant l'esprit ouvert. Les préjugés entravent la communication. Soyons donc conscients de nos gestes et de nos paroles, et de l'effet qu'ils ont sur nos interlocuteurs.*
- *En prêtant aux autres de bonnes intentions. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous devons tenir pour acquis que nous faisons tous de notre mieux. La patience et la souplesse sont de mise.*
- *En s'épaulant. Encourageons-nous les uns les autres. Reconnaissons l'apport de tout le monde et aidons de bon cœur les personnes qui en ont besoin. Soyons inclusifs et accueillants.*

La collégialité, ça compte. Sans elle, point de partage de la gouvernance ou du processus décisionnel. En épousant ces idéaux, nous faisons de l'AFPC un milieu accueillant et inclusif.

Les gestes irrespectueux font du tort à chaque membre de notre syndicat et, par conséquent, à notre communauté tout entière.

À titre de membres de l'AFPC, nous avons aussi le devoir de nous conformer aux Statuts de l'AFPC, à ses règlements et à ses politiques.

Tous ceux et celles qui font partie de la grande famille de l'AFPC, qu'ils soient membres, invités ou employés, doivent pouvoir participer librement aux activités de l'AFPC (p. ex., réunions, formations, manifestations, activités sociales) sans se sentir intimidés ou dévalorisés.

Motif : *Cela permettra à tout le monde, y compris les membres de l'AFPC-RCN, de se souvenir de l'importance que nous accordons au respect et à la collégialité, qui sont la pierre angulaire de notre travail solidaire.*

P/A/A – Steven Viens / Lorraine Boyce

Que cette résolution soit renvoyée au Comité avec la directive de changer « *L'effort concerté de nos consœurs, confrères et amis* » par « *L'effort concerté de tous les membres, alliés-es et amis* ».

La motion de renvoi est **rejetée**.

La recommandation du comité est **rejetée**.

Résolution GEN-8-F : Réunions du conseil de la RCN

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-8-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE le Conseil de la RCN de l'AFPC est le seul conseil de région, ou organe équivalent, qui se réunit plusieurs fois par année;

ATTENDU QUE les nombreux rapports et mises à jour des réunions pourraient être transmis par voie électronique;

ATTENDU QUE le bureau de direction du Conseil s'occupe des affaires de l'AFPC-RCN entre les congrès de la région;

ATTENDU QUE l'argent économisé permettrait à l'AFPC-RCN d'organiser d'autres activités à l'intention des membres, telles que la formation des membres des comités régionaux sur plusieurs jours :

IL EST RÉSOLU QUE l'alinéa 7.1.2 des Statuts et Règlements de l'AFPC-RCN soit modifié pour se lire comme suit :

Les membres du CRCN de l'AFPC se réunissent une fois par année pour une assemblée générale annuelle (AGA) de deux jours en avril, mai ou juin. Le ou la VPER peut également convoquer jusqu'à deux (2) réunions supplémentaires par année.

Motif : La suppression de l'obligation de se réunir trois fois par année donnera au conseil une plus grande souplesse dans l'utilisation de ses fonds et lui permettra d'organiser d'autres types de réunions, d'activités ou de formation tout au long de l'année.

La recommandation du comité est **rejetée**.

Résolution GEN-10-F : Formule de délégation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'AFPC-RCN

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-10-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE le Congrès national de l'AFPC 2018 a adopté une résolution visant à financer entièrement les congrès triennaux régionaux;

ATTENDU QUE les modifications adoptées à l'article 16 des Statuts de l'AFPC précisent la formule de délégation aux congrès triennaux régionaux;

ATTENDU QUE la troisième AGA de chaque cycle est le congrès régional triennal;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN adopte la même formule d'admissibilité des délégué-e-s pour toutes les réunions de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les formules pour le calcul du nombre de délégué-e-s utilisées à l'alinéa 7.1 a) des règlements de la RCN de l'AFPC se lisent comme suit :

La représentation aux réunions de l'AFPC-RCN se fait conformément aux modalités suivantes :

- a) Chaque section locale (Éléments et SLCD) a droit à une (1) personne déléguée pour la première tranche de 1 (un) à 215 membres et à une (1) personne déléguée supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 215 membres ou fraction de ce nombre.
- b) Chaque conseil de région a droit jusqu'à vingt (20) membres à titre de personnes déléguées.
- c) Chaque conseil régional actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.
- d) Chaque comité régional des femmes actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.

- e) *Chaque comité régional d'équité ou comité des droits de la personne actif a le droit d'élire une (1) personne déléguée.*
- f) *Deux (2) représentantes régionales élues ou représentants régionaux élus du Cercle national des peuples autochtones sont des personnes déléguées.*
- g) *Chaque comité régional des jeunes a le droit d'élire une (1) personne déléguée.*
- h) *Les dirigeantes nationales et les dirigeants nationaux des Éléments sont délégués de la région où ils vivent ou travaillent.*
- i) *Les membres du CNA et les vice-présidences à temps plein des Éléments ont droit au statut de personnes déléguées au sein du caucus qu'ils ont choisi, conformément à l'alinéa 19 (5) b).*

Motif : *L'utilisation de la même formule de délégation permettrait d'assurer l'uniformité d'une réunion à l'autre.*

Rapport du Comité des créances

49 personnes déléguées
1 observatrice
6 membres du personnel
0 personne invitée

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

La recommandation du comité est **adoptée**.

Résolution GEN-1-F : Campagne d'Équité Outaouais

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-1-F** rédigée en ces termes :

Pour un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec

Considérant que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

Considérant que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

Considérant que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

Considérant que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

En conséquence, il est proposé et résolu que l'AFPC-RCN appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec;
- une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler;
- une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Motif : Le comité appuie le travail d'Équité Outaouais qui cherche à obtenir un meilleur financement des soins de santé en Outaouais, où résident un grand nombre de nos membres. Les soins de santé devraient être accessibles à tous.

La recommandation du comité est **adoptée à l'unanimité**.

Résolution GEN-6-F : Membres votants des comités régionaux

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-6-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE les Statuts de l'AFPC ont été modifiés en 2018 de manière à ce qu'un seul membre par section locale puisse voter aux réunions des comités régionaux d'équité et des jeunes travailleurs et travailleuses.

ATTENDU QUE le fait d'assurer l'uniformité à l'ensemble des comités régionaux serait bénéfique et créerait moins de confusion pour les membres :

IL EST RÉSOLU QUE les Statuts de l'AFPC-RCN soient modifiés en ces termes :

ARTICLE 9 — COMITÉS ET CONSEILS RÉGIONAUX

- a) Le bureau de direction du CRCN de l'AFPC a le pouvoir et la charge de constituer des comités fonctionnels/permanents du Conseil.
- b) Le CRCN de l'AFPC reconnaît l'existence des comités **et des conseils régionaux** de la RCN définit [sic] à l'article 5 des présents Statuts et leur accorde son soutien.
- c) **Un seul membre de chaque section locale ou succursale peut voter aux réunions d'un comité régional, d'un comité de sensibilisation et d'un comité de mobilisation, au sens de l'article 5 des présents Statuts. Si le comité a choisi un autre processus décisionnel que le vote, un seul membre de chaque section locale ou succursale peut y participer.**
- d) **Conformément à leurs Statuts et à ceux de l'AFPC, les conseils régionaux acceptent les personnes déléguées ayant droit de vote.**
- ~~e)~~ e) Le CRCN de l'AFPC élit les membres d'un comité permanent des finances conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 15.2.

Motif : Comme la règle « d'un seul vote par section locale » est déjà en vigueur pour les comités des droits de la personne et des jeunes travailleurs et travailleuses, le fait d'étendre cette règle aux comités de sensibilisation et de mobilisation créera moins de confusion chez les membres, surtout les nouveaux membres de ces comités et ceux qui siègent à plusieurs comités.

La recommandation du comité est **rejetée**.

Résolution GEN-4-F : Définition de « conseil régional »

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-4-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QUE les conseils régionaux sont reconnus comme tels par les Statuts de l'AFPC;

ATTENDU QUE les conseils régionaux ne sont pas que des « comités d'action politique »;

IL EST RÉSOLU QUE le titre « COMITÉS D'ACTION POLITIQUE » à l'article 5 des Statuts et Règlements du CRCN soit changé pour « CONSEILS RÉGIONAUX (COMITÉS D'ACTION POLITIQUE) »;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le libellé suivant soit ajouté à l'article 5 des Statuts et Règlements du CRCN à la rubrique « CONSEILS RÉGIONAUX (COMITÉS D'ACTION POLITIQUE) » :

L'établissement, l'organisation et le fonctionnement des conseils régionaux sont régis par les Statuts de l'AFPC.

Motif : Cette résolution d'ordre administratif vise à assurer l'uniformité avec la terminologie utilisée dans les Statuts de l'AFPC.

La recommandation du comité est **adoptée**.

Résolution GEN-5-F : Règlement – Membres hors cadre

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-5-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QU'*un membre hors cadre siège au bureau de direction du CRCN sans y occuper une charge particulière;*

ATTENDU QUE *les membres hors cadre sont censés contribuer aux actions et aux stratégies régionales de l'AFPC;*

ATTENDU QUE, *par le passé, certains membres hors cadre n'ont pas participé aux activités qui contribuent à l'avancement de l'AFPC-RCN :*

IL EST RÉSOLU *d'inclure le règlement suivant dans les Statuts :*

RÈGLEMENT 5

Un membre hors cadre siège au bureau de direction du CRCN sans y occuper de charge particulière. Contrairement aux présidences des comités d'équité ou de sensibilisation, les membres hors cadre ne sont pas élus pour représenter une communauté d'intérêts précise.

Les membres hors cadre sont des membres élus du CRCN. On s'attend à ce qu'ils contribuent aux actions et aux stratégies régionales qui s'inscrivent dans les priorités de l'AFPC, comme c'est le cas pour tous les leaders régionaux.

Par conséquent, peu après l'élection des membres hors cadre, le ou la VPER leur assigne un dossier après discussion avec eux.

Chaque membre hors cadre devra choisir un dossier qui correspond à ses intérêts et à son expérience. Ainsi, les membres hors cadre devraient informer le ou la VPER de leurs champs d'intérêt ou d'expertise le plus tôt possible après leur élection.

Les membres peuvent consulter le Guide à l'intention des dirigeantes et dirigeants du Conseil de l'AFPC-RCN pour trouver

des suggestions de dossiers ou encore demander conseil au ou à la VPER.

Le ou la VPER peut également désigner d'office un membre hors cadre au sein d'un comité fonctionnel de l'AFPC-RCN, conformément au paragraphe 8.1 des Statuts.

Si plusieurs membres hors cadre s'intéressent au même dossier, le ou la VPER peut élargir la portée du projet ou les inviter à choisir un autre dossier. S'il y a lieu, c'est le ou la VPER qui décidera de l'affectation.

Les membres hors cadre doivent faire part de leurs activités au bureau de direction du CRCN et doivent respecter toutes les modalités de reddition de comptes prescrites par les Statuts.

Si un membre hors cadre ne participe pas aux activités qui contribuent à l'avancement de l'AFPC-RCN, le ou la VPER fait un suivi pour confirmer son intérêt à l'égard de son rôle.

Motif : *Ce règlement permettra aux personnes qui aspirent à devenir membres hors cadre de savoir à quoi s'attendre et aidera le Conseil à exiger des comptes des membres hors cadre.*

La recommandation du comité est **adoptée**.

Suspension des travaux

Dimanche 2 juin 2019

Rapport du Comité des lettres de créance

53 personnes déléguées

1 observatrice

5 membres du personnel

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

Élections

Les personnes suivantes sont élues :

- Diane Girouard (par acclamation) : trésorière (un an)

Membres hors cadre (deux ans)

- Joy Morgan : 1^{re} membre hors cadre
- David Lanthier : 2^e membre hors cadre
- Tony Nicolas : 3^e membre hors cadre

Rapport du Comité des lettres de créance

56 personnes déléguées

1 observatrice

5 membres du personnel

P/A/A – François Zarraga / Renelle Chalifoux

Le rapport du Comité des lettres de créance est adopté.

Membres hors cadre suppléants (deux ans)

- David Pengelly : 1^{er} membre suppléant
- Lorraine Boyce : 2^e membre suppléante
- Steven Viens : 3^e membre suppléant

Membres du Comité des finances

- Lee Pallotta : 1^{er} membre
- Christine Griffin : 2^e membre
- Anna-Marie Melanson : 3^e membre

Rapports des comités

P/A/A – David Lanthier / Tony Nicolas

Motion d'accepter en bloc les rapports écrits des comités.

La motion est adoptée.

P/A/A – David Lanthier / Roddie Dafoe

Motion d'adopter les rapports écrits

Les rapports écrits sont adoptés

Rapports des membres hors cadre

P/A/A – David Lanthier / Annie Noël

Motion d'accepter en bloc les rapports écrits des membres hors cadre.

La motion est adoptée.

P/A/A – David Lanthier / Edith Knopp

Motion d'adopter les rapports écrits

Les rapports écrits sont adoptés

Suite des résolutions

Résolution GEN-9-F : Principes de finance pour le CRCN de l'AFPC

P/A/A – Chantal Fortin / Imre Bene

Le Comité recommande l'**adoption** de la résolution **GEN-9-F** rédigée en ces termes :

ATTENDU QU'il est important de réfléchir à la façon de dépenser l'argent de nos membres;

ATTENDU QUE les principes financiers devraient être clairs et faciles à comprendre;

IL EST RÉSOLU QUE les modifications suivantes soient apportées au règlement 4 (PRINCIPES DE FINANCE POUR LE CRCN DE L'AFPC) des règlements de la RCN de l'AFPC.

RÈGLEMENT 4 – PRINCIPES DE FINANCE POUR LE CRCN DE L'AFPC

- 1) Pour avoir accès à leur ~~budget~~ **du financement** pour l'année en cours, les comités **de l'AFPC-RCN** doivent envoyer **un budget approuvé** ou tous les comptes rendus **des décisions** des réunions de l'année précédente à l'adjointe ou l'adjoint **du ou de la** VPER. **Cette personne** fera un suivi en collaboration avec les représentantes ou représentants régionaux désignés. S'ils ne soumettent pas ces ~~comptes rendus~~, ~~le financement des comités pourrait être gelé~~ **la documentation exigée**, les comités pourraient être privés de financement.

- 2) *Aucun comité du CRCN ne pourra recevoir plus que 25 % de son **allocation annuelle** ~~ses crédits de 2006~~, tant qu'il n'aura pas présenté un plan d'action et des prévisions financières pour l'année.*
- 3) *Compte tenu de la mise en place d'un cycle budgétaire de trois ans, les comités ~~seront encouragés à~~ **doivent** concevoir un plan de trois ans et pourront reporter d'une année à l'autre leurs fonds non dépensés au cours ~~de ce~~ du cycle ~~visé~~. Au terme du cycle de trois ans, on recommencera à zéro. Le premier cycle correspondra aux années ~~2006-2007-2008~~ **2019-2020-2021**.*
- 4) *Il existe trois (3) restrictions fondamentales associées aux budgets des comités de la RCN. Les comités peuvent :*
 - a) *autoriser les déplacements hors de la région jusqu'à concurrence de 500 \$ par membre ~~par voyages et par année~~ **cycle de 3 ans**;*
 - b) *autoriser les dons individuels jusqu'à concurrence de ~~500~~ **250** \$ par don, par organisation et par année; et*
 - c) *autoriser les dépenses **d'une** invitée ou **d'un** invité jusqu'à concurrence de 500 \$ par événement.*
- 5) *Les présidentes et présidents des comités sont autorisés à dépenser jusqu'à 250 \$. Toute dépense supérieure à ce montant doit être approuvée par la direction du comité ou par les membres du comité.*
- 6) ***Tous les rapports de dépenses, reçus et factures doivent être soumis au bureau du ou de la VPER, avec les comptes rendus des décisions provisoires et approuvés (procès-verbaux) et les motions approuvées, immédiatement après une activité aux fins de remboursement.***
- 7) ***Le président ou la présidente d'un comité doit présenter une justification dans sa demande au bureau du ou de la VPER pour avoir l'autorisation de reporter des fonds de la première à la deuxième année ou de la deuxième à la troisième année à l'intérieur du budget de trois ans de son comité.***

Motif : *Cela permettra une saine gestion des finances de la région.*

P/A/A – Tony Nicolas / Steve Viens

Motion de scinder 4 c) du reste de la résolution et de le traiter séparément

La motion est adoptée.

Motion d'adopter la résolution **GEN-9-F** sans le paragraphe 4 c).

Le confère Currie demande à ce que cette résolution soit renvoyée au Comité avec la directive de modifier le montant de 250 \$ à 1 \$ au paragraphe 4 b). Le VPER juge la demande de renvoi irrecevable, car cela change l'intention de l'alinéa. Le confère Currie conteste la décision du VPER.

L'assemblée doit voter sur la contestation de la décision du VPER.

La contestation est rejetée et on respecte la décision de la présidence.

Le confrère Zarraga soulève une erreur de traduction aux paragraphes 3) et 7) et demande à ce que la résolution soit renvoyée au comité. Le VPER est en accord.

Budget amendé de la RCN pour 2019-2021

La trésorière présente à titre d'information les changements apportés au budget triennal 2019-2021 suite aux modifications des allocations du CEA.

Le VPER procède à l'assermentation des personnes nouvellement élues.

Annonces

Le VPER invite les personnes nouvellement élues à la réunion du comité exécutif le 3 juin à partir de 17 h à la salle J.K. Wyllie.

Clôture de la séance par l'aîné Albert Dumont.

P/A/A – David Lanthier / Tony Nicolas
Motion d'ajourner la réunion

La séance est levée.

Liste des personnes déléguées

| First Name Prénom | Last Name Nom | Component Élément | Local | Credentials 1 certification 1 | Credentials 2 Certification 2 |
|---------------------|-----------------|---------------------|-------|---------------------------------|--|
| Cheryle | Anderson | UHEW STSE | 70008 | Delegate / Déléguée | |
| Silvia | Andrighetti | AGR | 70139 | Delegate / Déléguée | |
| Imre | Bene | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - Health and Safety / Bureau de Direction - Santé et Sécurité |
| Lorraine | Boyce | CEIU SEIC | 10452 | Delegate / Déléguée | |
| Beverly | Brown | UNE SEN | 70181 | Delegate / Déléguée | |
| Renelle | Chalifoux | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - OAC / Bureau de Direction - CRO |
| Mike | Chartrand | UTE SEI | 70000 | Delegate / Délégué | |
| Alan | Craig | | | | NCRC Executive - CRAPO / Bureau de Direction - CRAPO |
| St.Clair | Currie | USJE SESJ | 70093 | Delegate / Délégué | |

| | | | | | |
|----------|-----------|-------------|-------|------------------------|---|
| Roddie | Dafoe | UNE SEN | 70044 | Delegate / Délégué | |
| Cindy | Dalessio | UNE SEN | 70160 | Delegate / Déléguée | |
| Sol | Despres | AGR AGR | 70067 | Delegate / Délégué | |
| Nicholas | Dorion | CIU SDI | 70066 | Delegate / Délégué | |
| Julia | Duckworth | CEIU SEIC | 70705 | Delegate / Déléguée | |
| Chantal | Fortin | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - Education / Bureau de Direction - Éducation |
| Carole | Garneau | DCL SLCD | 76000 | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - Separate Employers / Bureau de Direction - Employeurs Distincts |
| Diane | Girouard | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - Treasurer / Bureau de Direction - Trésorière |
| Antoine | Gomis | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - RVAC / Bureau de Direction - CAMRV |

| | | | | | |
|-----------|------------------------|-------------|-------|------------------------|--|
| Lisa | Gregory | UNE SEN | 70381 | Delegate / Déléguée | |
| Christine | Griffin | UHEW STSE | 70008 | Delegate / Déléguée | |
| Philip | Griffin | UHEW STSE | 70008 | Delegate / Délégué | |
| Sandra | Griffith- Bonaparte | UNDE UEDN | 70607 | Delegate / Déléguée | |
| Robbie | Henderson | UNDE UEDN | 70603 | Delegate / Délégué | |
| Charles | Khoury | CIU SDI | 70066 | Delegate / Délégué | |
| Edith | Knopp | USJE SESJ | 70003 | Delegate / Déléguée | |
| Linda | Koenders | UTE SEI | 70000 | Delegate / Déléguée | |
| Rubin | Kooner | UHEW STSE | 70712 | Delegate / Délégué | |
| Claudia | Labonte | UPCE SEPC | 70180 | Delegate / Déléguée | |
| David | Lanthier | UTE SEI | 70000 | Delegate / Délégué | |
| Francois | Laroche | AGR | 70155 | Delegate / Délégué | |
| Don | Lessard | CIU SDI | 70066 | Delegate / Délégué | |

| | | | | | |
|----------------|----------|-------------|-------|------------------------|--|
| Les | Maiczan | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - IAC / Bureau de Direction - CAA |
| Anna- Marie | Melanson | UNE SEN | 70044 | Delegate / Déléguée | |
| Monica | Mercier | GSU SSG | 70019 | Delegate / Déléguée | |
| Andre | Miller | UNE SEN | 70501 | Delegate / Délégué | |
| Joy | Morgan | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - ORWC / Bureau de Direction - CRFO |
| Jo-An | Munday | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - MDAC / Bureau de Direction - CAMAH |
| Tony | Nicolas | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - Member at Large / Bureau de Direction - Membre Hors- Cadre |
| Margret | Nikolic | UHEW STSE | 70018 | Delegate / Déléguée | |

| | | | | | |
|----------|----------|-------------|-------|------------------------|--|
| Annie | Noel | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - Member at Large / Bureau de Direction - Membre Hors- Cadre |
| Megan | O'Neil | UNDE UEDN | 70607 | Delegate / Déléguée | |
| Lee | Pallotta | UTE SEI | 70000 | Delegate / Délégué | |
| François | Pays | DCL SLCD | 75100 | Delegate / Délégué | |
| David | Pengelly | UNE SEN | 70392 | Delegate / Délégué | |
| Ayrin | Proulx | | | Delegate / Déléguée | NCRC Executive - YWC / Bureau de Direction - CJT |
| Chantal | Rajotte | CIU SDI | 70066 | Delegate / Déléguée | |
| Bill | Riopelle | DCL SLCD | 73100 | Delegate / Délégué | |
| Joanne | Robinson | UNDE UEDN | 70605 | Delegate / Déléguée | |
| Paul | Robinson | UNE SEN | 70130 | Delegate / Délégué | |
| Annie | Rochon | CIU SDI | 70066 | Delegate / Déléguée | |

| | | | | | |
|----------|------------|-------------|-------|------------------------|--|
| Carla | Ross | UNE SEN | 70059 | Delegate / Déléguée | |
| Jena | Russell | USJE SESJ | 70125 | Delegate / Déléguée | |
| Janice | Schauer | GSU SSG | 70019 | Delegate / Déléguée | |
| Louise | Sicard | UHEW STSE | 70008 | Delegate / Déléguée | |
| Alex | Silas | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - Alternate REVP / Bureau de Direction - VPER Suppléant |
| Kimberly | Sweeney | CIU SDI | 70027 | Delegate / Déléguée | |
| Denise | Tremblay | UPCE SEPC | 70180 | Delegate / Déléguée | |
| Kira | Turner | UTE SEI | 70001 | Delegate / Déléguée | |
| Stephen | Viens | USJE SEJG | 70093 | Delegate / Délégué | |
| Linda | Walters | UTE SEI | 70030 | Delegate / Déléguée | |
| Richard | Weintrager | UTE SEI | 70030 | Delegate / Délégué | |
| Francois | Zarraga | | | Delegate / Délégué | NCRC Executive - Pride / Bureau de Direction - Fierté |